

M. STEELE: Permettez-moi d'ajouter quelque chose à cet égard. Je suis d'accord avec ce que M. Henderson a déclaré à ce propos, c'est-à-dire que le point crucial est la perte possible de contrôle parlementaire. Je citerai trois ou quatre choses qui nous ont fait conclure que nous devrions présenter une recommandation à ce sujet.

S'il n'y avait pas eu de Commission Glassco et si l'intérêt ne s'était pas pareillement manifesté à l'égard de la réforme de toute la structure du budget, nous n'hésiterions pas à dire que c'est la sorte de recommandation que nous aurions présentée depuis longtemps, non seulement parce qu'elle est souhaitable du point de vue des ministères, mais aussi du point de vue de la Chambre si elle contribue à faciliter la discussion en Comité des subsides, ce qui est une considération importante. Nous aimerions connaître l'avis de tous les députés sur cette question car, sinon, nous pourrions nous engager dans la mauvaise voie et si notre proposition ne provoquait pas vraiment une discussion plus vive en comité des subsides nous ne continuerions pas dans cette voie.

Deuxièmement, nous pensons qu'il faudra deux ans et peut-être trois pour apporter les réformes principales que nous envisageons. A première vue, nous nous comptérons heureux si nous pouvons faire quelque chose pour 1965-1966 ou, peut-être, 1966-1967 et, compte tenu des problèmes qui entourent l'introduction de ce système dans les ministères l'année suivante serait encore préférable. D'autres retards dans ce que nous estimons être des améliorations utiles nous désolent.

Il existe deux autres points. Quand nous avons proposé ce groupement, nous pensions surtout au genre de pouvoirs vraisemblables qui entreraient en cause dans ces limites de programme et nous avons conclu que nos recommandations répondaient parfaitement à la situation; ce serait un pas vers la clarification des montants et des programmes décrits, même si nous nous servons des titres actuels du budget.

Ce groupement nous permettrait en outre de travailler de concert avec les ministères. C'est une question d'administration pure et simple qui permet aux ministères de régir leur propre organisation interne et c'est ce que nous essayons de réaliser en travaillant à cet aspect de la prévision budgétaire des programmes. L'extension de leurs pouvoirs donnera aux ministères la possibilité d'effectuer le genre de réorganisation qui, à notre avis, va être nécessaire pour atteindre les objectifs du contrôle des programmes que nous préconisons. Telles sont les réalisations que je désirais effectuer et qui nous ont conduits à vous soumettre aujourd'hui cette proposition.

M. HARKNESS: En ce qui concerne cette question de la réduction du nombre de crédits, je serais d'accord avec le point de vue présenté par l'auditeur général, mais j'irais encore plus loin. J'estime que la réduction du nombre de crédits qui a déjà été effectuée et qui a été considérable a beaucoup réduit la possibilité, pour la Chambre, d'examiner utilement les dépenses et de les contrôler. A titre d'exemple, je parlerai de la période 1945-1949 où il y avait, je crois, de 40 à 60 articles au poste de la Défense nationale et, à cette époque, j'estime que nous avions une bien meilleure discussion à propos de ce ministère et que nous en comprenions beaucoup mieux le fonctionnement que depuis, du moins en ce qui concerne la Chambre des communes. Pour ce ministère, la réduction du nombre de crédits à cinq, dont deux ou trois seulement sont des postes valables, a fait qu'à partir de ce moment-là nous n'avons plus eu une discussion à participation générale au cours de laquelle les différents députés soulevaient une douzaine de questions différentes, toutes sous le même poste évidemment. On pouvait parler de n'importe quoi sous le poste en question et il s'ensuivait une discussion confuse et l'impossibilité, pour le député, d'en arriver à quoi que ce soit de défini lors de la discussion de ces crédits particuliers.